CHOLET

Communiqué de presse

Cholet Agglomération – Fêtes de fin d'année : recyclons nos coquillages et nos sapins !

À l'approche des fêtes, Cholet Agglomération invite les habitants à participer à deux opérations de collecte saisonnière pour vos coquillages et vos sapins de Noël. Ces initiatives permettent de limiter les déchets tout en favorisant leur valorisation locale.

Pour les sapins comme pour les coquillages, le dépôt en déchèterie ne sera pas décompté de votre carte (si vous n'apportez pas d'autres déchets). Il suffira de vous présenter à l'accueil, aux horaires habituels, et de signaler votre dépôt à l'agent.

Coquillages : une seconde vie pour les huîtres et autres coquillages.

Du **1er décembre 2025 au 31 janvier 2026**, les coquillages vides peuvent être déposés dans les contenants prévus à cet effet, disponibles dans **toutes les déchèteries et éco-points** du territoire.

Les coquillages collectés seront recyclés par des partenaires spécialisés, puis transformés en amendement pour les sols agricoles. Une belle manière de contribuer à l'économie circulaire locale !

Sapin de Noël : du déchet à la ressource naturelle

Du **25 décembre 2025 au 17 janvier 2026**, les sapins naturels peuvent être déposés dans les déchèteries suivantes :

- la déchèterie du Pont Bertrand à La Tessoualle,
- la déchèterie de l'Ériboire à Saint-Léger-sous-Cholet,
- la déchèterie des Humeaux à Vezins,
- la déchèterie du Cormier à Cholet.
- la déchèterie de Vihiers à Lys-Haut-Layon.

Pour être acceptés, les sapins doivent être **débarrassés de tout élément non naturel** : pas de pied, bûche, pot, neige artificielle, décoration ou emballage.

Les sapins seront broyés et réutilisés pour enrichir les composteurs collectifs ou entretenir les espaces verts. Cette démarche s'inscrit dans les engagements du **Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)** de Cholet Agglomération.